

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	23 (1951)
Heft:	8
Rubrik:	Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Nous rappelons que le deuxième congrès de l'Union internationale des architectes aura lieu à Rabat du 23 au 30 septembre prochain.

Le programme détaillé de cette manifestation ainsi que celui des voyages d'études organisés à cette occasion a déjà été largement diffusé ; les intéressés peuvent obtenir tous renseignements auprès des associations professionnelles des divers pays ou du comité organisateur, rue Berryer 11, à Paris.

Il est important que des rapports nombreux et intéressants soient présentés à ce congrès et qu'ils parviennent en temps utile au comité organisateur.

Rappelons ici les thèmes qui seront traités :

Thème A/1 (rapporteur : M. Hugo Van Kuyck, Anvers), *Les centres civiques et les centres des quartiers des villes*.

1. 1. Définition de l'unité de voisinage. Le terme « unité de voisinage » est-il utilisé dans votre pays ? Si oui, voulez-vous en donner une définition circonscrite et précise ? Considérez-vous que l'unité de voisinage soit l'unité constitutive élémentaire ? L'unité de voisinage se subdivise-t-elle et comment peut-on envisager cette subdivision ? Distinguez-vous des échelons supérieurs et, dans l'affirmative, quelles sont leurs dimensions et leurs structures sociales souhaitables ?

1. 2. Classement des agglomérations urbaines en fonction des unités de voisinage qui les composent.

1. 3. Définition de ce que l'on entend par « centre » de ces agglomérations. Que pensez-vous de la fonction du centre urbain ? Quelle est sa description et quelles sont ses éléments constitutifs.

1. 4. Comment envisagez-vous le raccrochement des unités de voisinage à créer dans ou à côté des villes existantes ? Pensez-vous que l'organisation par échelons y soit possible ? Que pensez-vous des « villes satellites » ou des « villes essaims » de leur position par rapport aux cités existantes et de leur structure ?

2. 1. Rôles respectifs de l'urbaniste et de l'architecte constructeur dans la conception et dans la réalisation des centres urbains.

3. 1. Exemples particulièrement intéressants (réalisations, projets).

Thème A/2 (rapporteur : M. A. Chitty, Londres), *L'Habitat*.

1. 1. Le problème de l'habitat avant la guerre.

2. 1. Destructions de guerre et bilan des besoins (reconstruction, renouvellement, extension).

2. 2. Construction actuelle des habitations (législation, organisation, financement).

2. 3. Remodélation des quartiers insalubres et des taudis.

3. 1. Cités d'habitation (unités de voisinage) par rapport au quartier et à la ville.

3. 2. Services communs des unités de voisinage, des quartiers et des villes.

3. 3. Exemples de cités d'habitation (unités de voisinage) réalisées de 1945 à 1951.

3. 4. Projets de nouvelles unités de voisinage.

4. 1. Standards, normes et types appliqués dans la construction des habitations urbaines.

4. 2. L'habitat rural.

Thème A/3 (rapporteur : M. Tage William-Olsson, Suède), *Les espaces libres*.

1. 1. Les espaces libres à l'intérieur ou à la périphérie des agglomérations urbaines : nature, importance, destination, répartition.

2. 1. Organisation des loisirs des travailleurs (législation sociale, situation de fait) et de la jeunesse.

2. 2. Répartition des espaces libres en fonction des loisirs : sur le plan national, régional et local (loisirs annuels, de fin de semaine, quotidiens).

Exemples de réalisations.

Projets particulièrement intéressants.

Thème A/4 (rapporteur : M. Marcel Lods), Paris, *Techniques de réalisation*.

1. 1. Situation de l'industrie du bâtiment.

1. 2. Standardisation et normalisation : état de la question, influence sur l'élaboration des projets.

1. 3. Organisation et mécanisation du travail sur les chantiers.

2. 1. Progrès accomplis ou pouvant être accomplis dans l'emploi des matériaux et dans l'application des méthodes dites « traditionnelles ».

(Exemples : pierres ou charpentes débitées mécaniquement ; mise en place avec emploi d'engins de levage mécaniques ; béton préparé dans une centrale, conduit au lieu d'emploi par camions et mis en œuvre par des conduits sous pression, etc...)

2. 2. Emploi de matériaux dont les caractéristiques ont changé du fait de mode de fabrication.

(Exemple : le béton vibré, coulé en usine dans des moules métalliques, transporté sur place en camions, monté au lieu d'emploi à l'aide d'engins mécaniques et fixé.)

2. 3. Emploi de matériaux totalement nouveaux dont l'utilisation dans le bâtiment n'a pu être envisagée que grâce à l'industrialisation.

(Exemples : panneaux de façade en tôle soudée, panneaux de revêtement en matière plastique moulée, etc...)

Dans chacun des cas ci-dessus, examiner :

3. 1. Méthodes d'étude (architectes, ingénieurs, entreprises, bureaux d'études et de recherche.)

3. 2. Méthodes de préparation des éléments.

3. 3. Méthodes de mise en œuvre.

II^e congrès de l'Union internationale des architectes

RABAT. 23—30 SEPTEMBRE 1951

PROGRAMME PROVISOIRE

Jeudi 20 septembre : Réunion du Comité exécutif de l'U. I. A., Hôtel Anfa, Casablanca.

Vendredi 21 septembre : Deuxième assemblée de l'U. I. A., Hôtel de Ville, Casablanca.

Samedi 22 septembre : Deuxième assemblée de l'U. I. A., Hôtel de Ville, Casablanca.

Dimanche 23 septembre : Deuxième assemblée de l'U. I. A. (séance de clôture).

Dimanche 23 septembre : Arrivée des congressistes à Casablanca et à Rabat : accueil, distribution des documents, installation dans les hôtels.

Le service d'accueil fonctionnera : à Casablanca, à l'Hôtel de Ville ; à Rabat, à la gare.

Lundi 24 septembre : séance d'ouverture du congrès.

Discussion du thème A1. Président : M. Nicolas Baranov ; rapporteur : M. Hugo Van Kuyck.

Mardi 25 septembre : discussion du thème A2. Président : Prof. Jean Tschumi ; rapporteur : M. Anthony Chitty.

Mercredi 26 septembre : discussion du thème A3. Président : M. Karel Stranik ; rapporteur : M. Tage William-Olsson.

Jeudi 27 septembre : discussion du thème A4. Président : Prof. Cesare Chioldi ; rapporteur : M. Marcel Lods.

Vendredi 28 septembre : conférence sur les problèmes d'urbanisme et d'habitat au Maroc. Président : M. Moh. Khaled Saad-El-Dine ; rapporteur : M. Gaston Goupil.

Désignation des Commissions de rédaction.

Samedi 29 septembre : séance de clôture. Président : M. Alexandre Courtois ; rapporteur : M. Michel Ecochard.

Adoption des résolutions finales. Banquet. Bal.

Pendant la durée du congrès : visite de Rabat et de Salé et de l'Exposition internationale d'architecture de l'U. I. A.

VOYAGES D'ÉTUDES

A l'issue du congrès, une série de voyages d'études seront organisés à l'intention des congressistes. Voici le programme succinct des six circuits envisagés :

Circuit N° I : Rabat, Meknès, Volubilis, Moulay-Idriss, Fès, Casablanca (30 septembre-3 octobre matin).

Circuit N° II : Rabat, Fès, Moulay-Idriss, Volubilis, Meknès, Casablanca (30 septembre-3 octobre matin).

Circuit N° III : Rabat, Marrakech, Agadir, Mogador, Safi, Oualidia, Casablanca (30 septembre-6 octobre matin).

Circuit N° IV : Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, Agadir, Marrakech, Casablanca (30 septembre-5 octobre matin).

Circuit N° V : Rabat, Fès, Moulay-Idriss, Volubilis, Meknès, Ifrane, Midelt, Ksar-el-Souk, Tinerhir, Ouarzazate, Taddert, Marrakech, Casablanca (30 septembre-8 octobre matin).

Circuit N° VI : Rabat, Fès, Moulay-Idriss, Volubilis, Meknès, Ifrane, Midelt, Ksar-el-Souk, Tinerhir, Boumalne, Ouarzazate, Taddert, Marrakech, Idni, Agadir, Mogador, Safi, Oualidia, Mazagan, Casablanca (30 septembre-11 octobre matin).

Les adhésions au congrès sont à envoyer le plus rapidement possible au Secrétariat du Comité d'organisation U. I. A., rue Berryer 11, Paris VIII^e.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 août 1951, dernier délai.

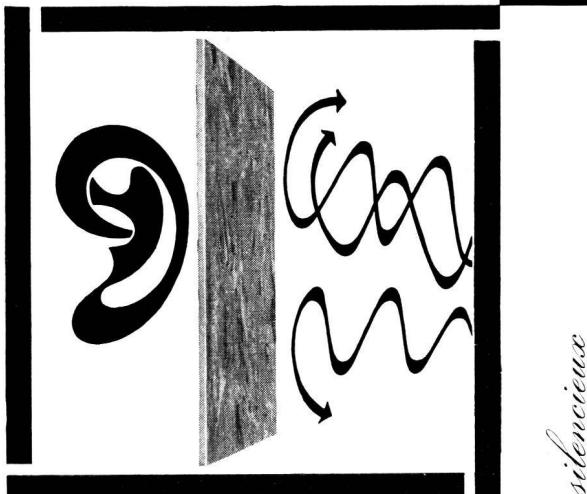
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La carte de participation (3500 fr. français) donne droit à la participation à toutes les séances, visites et réceptions prévues au programme, ainsi qu'au banquet de clôture ; à recevoir tous les imprimés du congrès, à bénéficier des facilités de visa, de logement et de transport, et à participer aux voyages en groupes organisés à l'occasion du congrès.

Pour les membres de famille accompagnant les congressistes, une carte de participation spéciale (2500 fr. français) donne droit aux mêmes facilités, à l'exception des imprimés du congrès.

Problème de revêtement N°

8



silencieux

Plus le revêtement du sol est élastique, plus le bruit des pas est atténué, car, du fait que le bruit est déjà capté au moment même où il se produit, il ne peut se propager. On ne dit pas sans motif que le caoutchouc «avale» le bruit.
Le revêtement en caoutchouc «Altdorf» est non seulement un excellent amortisseur du bruit des pas, mais il empêche, grâce à sa surface sans interstices et hermétiquement fermée, la propagation de tous les autres bruits. Il est, pour ainsi dire, indestructible, facile à nettoyer et, de ce fait, idéal partout où beaucoup de monde entre et sort constamment.

Demandez des échantillons, prospectus et listes de références.



revêtement de sol
en caoutchouc

Altdorf Uri

Fabricant : **Dätwyler S. A.** Altdorf-Uri

Exposition :

Exposition permanente, Lausanne

En vente auprès des maisons spécialisées

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes désireuses de participer au congrès peuvent s'adresser aux sections nationales de l'Union internationale des architectes, à leurs associations professionnelles nationales ou au Secrétariat du Comité d'organisation.

Pour tous renseignements concernant les voyages individuels ou en groupes, les visas, le change, le séjour au Maroc, les excursions, etc., les congressistes peuvent s'adresser aux Agences de la Compagnie internationale des Wagons-Lits-Cook.

Il est recommandé de faire réserver les chambres et les passages sur les bateaux et avions le plus rapidement possible.

Concours

Concours international pour le projet de reconstruction de la ville d'Izmir.
Ce concours, anonyme, a été organisé par la Iller Bank et la Municipalité d'Izmir.

Le concours est ouvert à toute personne, turque ou étrangère, versée dans les questions d'urbanisme.

Les participants doivent, dans un délai de trois mois à partir de l'annonce du concours, se rendre à Izmir et s'y livrer à une étude de la ville pendant au moins quinze jours.

Le concours est ouvert du 1^{er} mai au 1^{er} décembre 1951.

Le règlement complet peut être obtenu contre paiement de 50 livres turques à la Direction générale de l'Iller Bank, à Ankara, à la Présidence du Conseil municipal d'Izmir, à l'Union des architectes diplômés, à Istanbul et aux ambassades et légations de Turquie.

Trente livres seront rendues aux personnes qui auront participé au concours.

Il y a huit prix. Le premier est de 20 mille livres turques. L'auteur du projet qui aura obtenu le premier prix sera chargé d'établir les plans ultérieurs à titre de conseiller de la Direction de reconstruction d'Izmir, sur la base d'un contrat à établir.

Le jury est composé comme suit :

Le maire d'Izmir,

Le directeur des Services techniques de la Municipalité d'Izmir. M. Paul Bonatz, professeur à l'Université technique d'Istanbul. Sir Patrick Abercrombie, président de l'Union internationale des architectes.

Le président de l'Union des architectes turcs.

Le président de la Section d'Izmir de l'Union des architectes turcs. Et trois autres ingénieurs et architectes turcs.

Le programme, en anglais, français et turc, est déposé au siège de l'Union internationale des architectes.

Aux termes de l'article 33, pour le règlement des conflits d'ordre technique, les parties acceptent l'arbitrage de l'Union internationale des architectes.

Unesco

Quatrième conférence des Organisateurs de chantiers internationaux.

L'Union internationale des architectes était représentée par M. P. Pieot (France), à la IV^e conférence des Organisateurs de chantiers internationaux. Celui-ci a fait part aux dirigeants et aux organismes représentés d'un certain nombre de remarques ou suggestions dont on trouvera ci-dessous l'essentiel.

L'U. I. A. regrette sincèrement de n'avoir pas été invitée, malgré ses offres, à fournir une activité positive en faveur de l'œuvre poursuivie, d'autant plus que la compétence de ses membres offrait des garanties de premier ordre.

L'U. I. A. offre à nouveau à cette conférence l'assistance technique de toutes ses sections nationales, à la seule condition qu'on veuille bien y recourir en centralisant s'il le faut les demandes à son Secrétariat général à Paris.

L'U. I. A. signale aux membres des organisations présentes, ainsi qu'aux membres élus du Bureau de cette conférence, l'intérêt qui s'attache pour eux à savoir qu'au sein des sections de l'U. I. A. se trouve représenté l'ensemble des architectes du monde entier.

L'U. I. A. estime que par ses soins, tous les professionnels et tous les professeurs spécialisés peuvent être touchés par ses publications et qu'on aurait tort de ne pas les utiliser.

L'U. I. A. suggère que les étudiants des écoles d'architecture soient alertés par les organisations présentes pour participer d'une manière active à la réussite de ces chantiers.

L'U. I. A. pense que les techniciens du bâtiment pourraient être également pressentis pour agir dans le même sens, et qu'enfin les écoles d'ingénieurs pourraient saisir cette occasion des chantiers pour inviter ou diriger leurs étudiants vers des stages qui auraient l'avantage de former des cadres de valeur et de faire participer ces étudiants à une expérience sociale des plus intéressantes.

Puisqu'il s'agit en fait, dans la plupart des cas, d'exécuter des travaux qui ressortissent à l'industrie du bâtiment, voire même à la création complète d'œuvres architecturales où les jeunes peuvent être appelés à fournir les avant-projets, il serait désirable que, partout où seraient mis en route des chantiers de cette sorte, on prenne le soin de se prémunir de conseils autorisés d'hommes de l'art.

Egalement l'U. I. A. signale l'intérêt qu'il y aurait pour les responsables de ces chantiers à profiter de cette orientation des esprits, alertés par des travaux du bâtiment, pour provoquer une véritable initiation culturelle et artistique, grâce à la compréhension de certaines formes ou solutions architecturales, pour la connaissance plus complète du pays visité.

Cette initiation devrait pouvoir être fournie par des professionnels qualifiés qu'intéressent de telles actions constructives.

Moyens permettant une meilleure utilisation de l'espace disponible à l'intérieur des logements

Pour satisfaire la demande d'espace accru réservé à l'habitation sans recourir à une augmentation de la surface de plancher, on a suggéré de choisir la solution économique qui consiste à aménager une chambre à coucher, de façon que les membres de la famille puissent y travailler et lire tranquillement ou bien que les enfants puissent y jouer sans gêner le reste de la famille.

C'est là une des nombreuses suggestions formulées dans un rapport qui vient d'être distribué aux gouvernements par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à Genève. D'autres suggestions visant à une meilleure utilisation de l'espace disponible prévoient l'adoption d'une « disposition plus libre » du living room et de l'entrée au rez-de-chaussée.

Pour réduire le coût de construction, on suggère d'étudier la possibilité de se passer de sous-sol, de réduire la hauteur de plafond, de grouper les maisons par deux ou par rangées, de standardiser les éléments tels que les installations de cuisine, de simplifier les escaliers et de s'attacher tout particulièrement à la qualité des plans.

L'étude a été préparée par M. Maurice-B. Blackshaw (Royaume-Uni), rapporteur du Sous-comité de l'habitat de la C. E. E. Elle fait partie des travaux effectués par la C. E. E. dans le domaine du bâtiment, dont l'objectif est de tirer le maximum d'avantages d'ordre social et économique des moyens financiers, des matériaux et de la main-d'œuvre dont dispose l'Europe pour la construction de logements.

Etude comparée

Il s'agit là d'une étude comparée de l'utilisation de l'espace dans des types de logements qui ont été effectivement construits dans quatorze pays d'Europe, au cours des années 1948 et 1949. Cette étude présente des plans de types de logement, avec calcul des surfaces brutes et nettes, ainsi que des surfaces destinées à divers usages : espace réservé à l'habitation, espace réservé au service, à la circulation, aux armoires et placards. Des renseignements ont été communiqués, pour l'étude, par les pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suisse et Royaume-Uni (ainsi que des données particulières pour l'Angleterre, l'Irlande du Nord et l'Ecosse).

Homogénéité des besoins fondamentaux en matière de logement

Il ressort des données disponibles qu'il existe une homogénéité considérable du point de vue des besoins essentiels en matière de logement, dans des régions aussi éloignées l'une de l'autre que le Cercle polaire arctique et les rives de la Méditerranée. Les différences principales entre les types de logement portent sur la répartition des espaces affectés à des utilisations diverses (salle à manger, chambre à coucher, etc.) et sur la disposition intérieure des pièces et leurs dimensions. Cette étude expérimentale compare trois types de logements, à une ou deux exceptions près, qui sont courants dans la plupart des pays d'Europe : un logement à deux chambres à coucher situées de plain-pied, soit sous forme d'appartement, soit sous forme de pavillon ; une maison à deux étages avec deux chambres à coucher ; une maison à deux étages, avec trois chambres à coucher.

Construction de maisons « nucléaires » en Grèce.

En règle générale, les plans de construction ne s'écartent que très peu d'un modèle assez uniforme ; il existe cependant une exception importante à cette règle dans le cas de la Grèce. Le Gouvernement de la Grèce a fait connaître à la C. E. E. qu'afin de faire face à la pénurie extrême de logements, on a mis au point, dans ce pays, un type d'habitation « agrandissable » commençant par un « noyau », que l'on reconnaît comme étant inférieur aux normes établies, mais qui fournit cependant un abri et des services minima à une famille. Ce « noyau » est conçu de telle façon qu'il pourra être agrandi, lorsque les ressources matérielles et économiques le permettront, et le « noyau » deviendra ainsi la partie centrale de l'habitation.

Chambres à coucher-studios.

L'auteur de l'étude observe qu'il ne ressort guère des plans fournis que les chambres à coucher aient été considérées comme servant éventuellement à d'autres usages. Ainsi, une partie considérable de l'espace réservé à l'habitation est uniquement utilisé la nuit. L'auteur estime qu'il y aurait lieu de préconiser l'adoption d'un type de chambre à coucher conçu de manière à permettre de décongestionner le living-room à certains moments de la journée et notamment le soir. L'adoption de cette formule permettrait de répondre à un besoin qui, à défaut, devrait être satisfait par la création d'un espace d'habitation supplémentaire, à l'étage principal, sous forme d'un petit salon ou d'un fumoir. C'est là une des mesures que l'auteur suggère de prendre pour fournir suffisamment d'espace à l'intérieur de l'habitation, laquelle doit être aménagée de telle façon qu'une famille puisse y vivre dans des conditions hygiéniques et avec un confort suffisant.

5e session de la Commission économique pour l'Europe

(Genève, 19-22 mars 1951.)

Le Sous-comité de l'habitat a siégé du 19 au 22 mars 1951. Parmi les organisations non gouvernementales étaient représentés : Congrès internationaux d'architecture moderne, Conseil international de la documentation du bâtiment, Fédération internationale du bâtiment

**de PAPETERIE
ST. LAURENT**
Charles Krieg
**RUE ST LAURENT. 21
LAUSANNE**
TÉLÉPHONE 23 55 77

« PLANELLA »

S. à r. l.

Fabrique de planelles mosaïque

GENÈVE
Rue Chandieu 74
Téléphone 2 88 19

Planelles 20×20 cm. - 15×15 cm. et 20×15 cm. sur fond ciment et fond teinté rouge, noir, jaune et vert.

PLANELLA ne fait pas la pose.

Magasin et Bureau Tél. permanent

Beau-Séjour 8 **22 63 70**

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger
Concessionnaire de la Sté vaudoise de Crémation

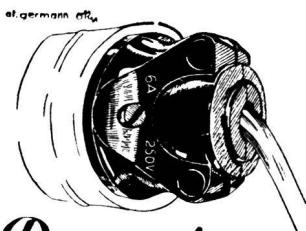


RICHARD FRÈRES
FERBLANTIERS - COUVREURS

Maîtrise fédérale

LAUSANNE Valentin 58

MORGES Rue de la Gare 30



*Des prises
de courant partout.
L'électricité est à
vos ordres.*

Architectes !

Pour toute installation électrique
adressez-vous aux

Entreprises Electriques Fribourgeoises

MAESTRIA

La marque des beaux et bons
papiers peints
du spécialiste

Adolphe Meystre s.a. - St-Pierre 2 - Lausanne



Miroiterie Romande

LAUSANNE

Terreaux 23 - Téléphone 22 48 53

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleur
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture

et des travaux publics, International Federation for Housing and Town Planning, Réunion internationale des laboratoires d'essais et de recherches sur les matériaux et constructions, Union internationale des architectes et Fédération syndicale mondiale.

L'U. I. A. était représentée par M. Jean-Pierre Vouga. M. Bure (Belgique), M. Salaun (France) et M. Jacobsson (Suède) furent élus respectivement président et vice-présidents pour l'année 1951.

Dans son allocution de bienvenue, le secrétaire exécutif attira l'attention du sous-comité sur la création, heureusement effectuée, du Conseil international de la documentation du bâtiment (C. I. D. B.) et sur les préparatifs faits sous les auspices du Sous-comité de l'habitat en vue d'une collaboration internationale en matière de recherches dans le domaine du bâtiment. Il fit enfin un accueil chaleureux aux représentants des organisations internationales, faisant valoir l'importance de leur participation croissante aux travaux du sous-comité. Miss Henderson, directrice de la Division des activités sociales, apporta les salutations du secrétaire général des Nations Unies et du Département des questions sociales, lesquels reconnaissent l'œuvre de pionnier accomplie par le Sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe pour l'initiative de l'action régionale en matière de logement. Elle releva que le travail du sous-comité devrait être considéré comme réalisant une partie du programme coordonné des Nations Unies dans les domaines du logement et de l'urbanisme, approuvé par le Conseil économique et social.

M. Fitzmaurice (Royaume-Uni), qui avait présidé la conférence de la recherche dans le domaine du bâtiment, présenta le rapport sur les travaux de la conférence tenue à Genève du 13 au 18 novembre 1950. Un comité pour l'organisation de la recherche a été créé.

Les deux tâches principales de ce comité sont, d'une part, de définir de façon plus détaillée le but et la nature de la collaboration internationale dans la recherche, en faisant ressortir clairement les avantages pratiques à retirer de cette collaboration ; d'autre part, de faire des recommandations détaillées au Sous-comité de l'habitat quant au genre d'organisation nécessaire pour permettre à cette collaboration internationale de s'établir. Il a été jugé prématûr d'aborder la seconde de ces tâches avant que le but et la nature de la collaboration internationale n'aient été étudiés de façon approfondie et que l'on ne se soit mis d'accord à leur sujet ; l'avis général fut qu'une année de travail serait nécessaire pour y arriver.

Le Sous-comité de l'habitat a fait siennes en principe les recommandations de la Conférence de la recherche dans le domaine du bâtiment.

M. Marini (France), président du Conseil international de la documentation du bâtiment (C. I. D. B.), a fait rapport sur les résultats de la première assemblée générale, tenue à Paris en octobre 1950, au cours de laquelle le dit conseil a été officiellement constitué.

La résolution suivante fut adoptée à mains levées :

Résolution I :

Le Sous-comité de l'habitat,
considérant que les échanges internationaux de documentation sur le logement et le bâtiment constituent une contribution importante au progrès de l'industrie du bâtiment,

prend note avec satisfaction que, du fait de la création du Conseil international de la documentation du bâtiment lors de l'assemblée générale tenue à Paris en octobre 1950, l'on dispose maintenant des moyens de procéder à des échanges systématiques de documentation à jour sur le logement et le bâtiment,

recommande à nouveau aux gouvernements de faciliter l'établissement et le fonctionnement de comités ou de centres nationaux de documentation, ainsi que leur collaboration dans le cadre du Conseil international de la documentation du bâtiment, de façon à assurer l'efficacité de la collaboration internationale dans ce domaine,

se réjouit du fait que le Comité des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social a recommandé que le statut consultatif auprès des Nations Unies soit accordé au Conseil international de la documentation du bâtiment, ce qui facilitera sa collaboration continue avec le Sous-comité de l'habitat.

M. Salaun (France) et le secrétariat, au nom du rapporteur, ont présenté les rapports intérimaires sur l'investissement en matière de logement et de construction et sur le financement en matière de logement. L'attention du sous-comité a également été attirée sur un mémorandum relatif au financement des coopératives d'habitation, établi par l'Alliance coopérative internationale.

Le secrétariat a fait connaître l'état d'avancement des études sur le coût des constructions du type traditionnel et sur le coût des constructions s'écartant des types traditionnels. Les faibles progrès réalisés par le sous-comité dans son étude du coût de la construction, entreprise depuis assez longtemps déjà, ont suscité certaines inquiétudes. La nécessité d'achever les travaux en cours aussi rapidement que possible a été soulignée.

Un groupe de travail spécial a été chargé d'examiner cette question.

Ce groupe de travail a examiné les démarches supplémentaires qui pourraient être entreprises par le Sous-comité de l'habitat dans le but de réduire le prix de revient de la construction dans le domaine de l'habitation et en particulier d'accroître la productivité de cette industrie. Il a été reconnu que l'échange de renseignements et d'expériences dans ce domaine serait d'une grande valeur. Il faudrait, en premier lieu, déterminer les mesures essentielles prises dans différents pays afin de diminuer le prix de revient : meilleure organisation de l'industrie même : amélioration de la construction par rapport aux méthodes d'exécution ; normalisation des matériaux et des éléments de construction, etc.

Il fut convenu que le secrétariat serait prié d'établir un plan précis relatif aux premières démarches à entreprendre dans la mise à exécu-

tion d'une telle enquête afin de déterminer les mesures essentielles actuellement prises dans le but de réduire les prix de revient de la construction dans divers pays. Ce plan devrait être élaboré en consultation avec un petit nombre d'experts gouvernementaux invités par le sous-comité.

Le Sous-comité de l'habitat a pris les décisions suivantes :

Le rapport sur l'utilisation de l'espace sera mis à la disposition des gouvernements ;

les nouvelles études internationales relatives aux plans pourront être confiées de préférence à des organisations non gouvernementales qui seront priées d'informer périodiquement le Sous-comité de l'habitat des résultats obtenus.

M. Marini (France) a présenté un rapport provisoire relatif à la solidité et la stabilité du béton armé.

M. B. P. Jenks (Etats-Unis) a présenté son rapport sur le rassemblement et la publication périodique de statistiques du logement et du bâtiment.

Le président a rappelé les remarques du secrétaire exécutif selon lequel une réunion internationale n'aurait aucune valeur concrète, surtout à l'heure actuelle, si elle n'examinait pas de façon approfondie les effets de la politique économique sur les programmes de logement. Au cours de la discussion générale, plusieurs représentants ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité de voir les programmes de logement rester actuellement en souffrance en dépit de la gravité persistante du problème du logement. De l'avis général, il convient d'attirer l'attention de la Commission économique pour l'Europe sur ce problème.

Le Sous-comité de l'habitat a adopté la résolution suivante :

Le Sous-comité de l'habitat :

considérant que la pénurie de logements est un problème social et économique dont les causes sont très profondes, qui a été aggravé par la guerre, mais qui est essentiellement un problème à long terme,

reconnaissant qu'en raison des conséquences économiques de la situation internationale les programmes de logement risquent d'être mis en danger,

convaincu qu'il convient tout au moins de maintenir la part prise actuellement par le logement dans les programmes nationaux d'investissement si l'on veut faire face aux besoins urgents de logements,

attire l'attention des gouvernements sur l'intérêt qu'il y a pour des raisons d'ordre social, d'accroître, de maintenir et d'étendre, chaque fois que c'est possible, la productivité dans l'industrie,

recommande à la Commission des programmes actuels de logement économique pour l'Europe de ne pas perdre de vue, lors des débats de la sixième session, consacrés à la situation économique de l'Europe, l'importance d'un niveau élevé de construction de logements.

Au cours d'un échange de vues général, les membres de différentes délégations ont présenté un certain nombre d'observations :

a) le Sous-comité de l'habitat doit être considéré comme le centre où les différents gouvernements peuvent procéder en Europe à des échanges de vues sur les problèmes de l'habitation, ainsi que comme un organisme devant lequel les membres peuvent présenter des recommandations aux différents gouvernements sur certains aspects de ces problèmes où l'intervention de l'Etat pourrait effectivement s'exercer ;

b) lorsqu'il étudie d'autres problèmes, le sous-comité doit dans chaque cas rechercher jusqu'à quel point telles organisations internationales de caractère non gouvernemental peuvent se charger des tâches à entreprendre, ou peuvent aider à résoudre les problèmes étudiés ; ces organisations doivent être encouragées à participer dans la plus large mesure possible aux travaux du sous-comité ;

c) les représentants n'ont pas manqué de souligner l'importance qu'il y a à ce que le sous-comité n'entreprene pas trop de tâches, de manière à lui permettre d'obtenir plus rapidement des résultats concrets.

Le représentant de la France a proposé qu'un examen comparatif de certains règlements et arrêtés intéressant le domaine du logement et du bâtiment fût entrepris en vue de faciliter l'adoption de méthodes nouvelles et de diminuer le prix de revient.

M. de Vestel (Belgique) a présenté son mémoire sur la « normalisation des matériaux de construction ». Il a été prié de prendre contact avec l'Organisation internationale de normalisation pour discuter de la première étape de l'enquête qu'il propose.

BIBLIOGRAPHIE

La Maison française, 44/51. (France.) — Comment il ne faut pas construire. — Trois pièces pour un ménage ; la chambre à coucher doit-elle disparaître. — Le style Louis XV.

La Maison française, 46/51. (France.) — Maisons fleuries. — Naissance d'un style. — Le style Louis XVI. — La vie et la nature dans la chambre d'enfants.

Progressive Architecture, 2/51. (U. S. A.) — La bibliothèque d'un collège. — Maisons familiales. — Hôpital.

Werk, 6/51. — Habitations de vacances. — Petits hôtels américains. — A propos de la renaissance de la tapisserie en France.

Fabrique de stores en toile à projection automatique

pour collèges,
hôpitaux
et fabriques

Constructions métalliques en tous genres Portes basculantes pour garages

Roger FIAUX, Malley-Lausanne Tél. 24 60 72

Installations sanitaires

modernes, en tous genres

ALBERT GREMPER

MAITRE FERBLANTIER ET APPAREILLEUR DIPLOMÉ

Ferblanterie - Couverture
Couverture en tôle et cuivre
Projets et devis

Lausanne - Avenue Tivoli 64 - Téléphone 22 52 63

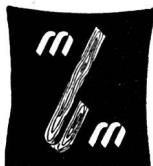
Les grands spécialistes en

**TAPIS
LINOLÉUM
PARQUET-LIÈGE
Sols en caoutchouc**



P.König & Cie.

Bâtiment Ciné Rex, Petit-Chêne
LAUSANNE Tél. 22 55 41



Menuiserie Lausannoise S. A.

Téléphone 22 49 33

TRAVAUX D'ART ET DE BATIMENT
AGENCEMENTS
TOUTES RÉPARATIONS - STORES